



L'Ecole du Souffle
www.ecole-du-souffle.com

CENTRE de YOGA

Hatha Yoga – Vinyasa – Pranayama – Méditation – Mantras

Réservation Stage de Yoga en INDE 2019 avec Christophe MILLET

A renvoyer à : L'Ecole du Souffle - 28 bis avenue du général Leclerc - 17000 La Rochelle.

Nom et Prénom	
Adresse	
Profession	
E-mail	
Téléphone portable	
Date de naissance	
Styles de Yoga	
Années de pratique	
Problème à signaler	
Professeur de Yoga	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

Je réserve pour le stage en Inde :

du 17 au 23 Février 2019 stage tous niveaux.

TARIFS : avant le 3 décembre 2018 : 680€ (ou 689€,95centimes en ligne) - après le 3 décembre 2018 : 750€

Je paye la totalité du (des) stage(s) soit.....€

par chèque à l'ordre de Mr MILLET Christophe paiement en ligne sur le site Ecole du Souffle via la billetterie WEEZEVENT

par virement bancaire : envoyer un mail à info@ecole-du-souffle.com

La réservation est confirmée à la réception des arrhes, l'inscription au versement du solde.

* Les chèques ne sont pas encaissés avant confirmation.

* Le stage sera confirmé ou non le 2 janvier 2019 selon le nombre de réservations (10 personnes mini-16 maxi)

* Les stages ne sont ni modifiables ni échangeables.

* Vous prendrez soin d'être couvert par votre compagnie d'assurances personnelle (carte bleue...)

* La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée en aucun cas pour tout préjudice corporel ou matériel.

* En cas d'annulation de la part de l'Ecole du Souffle, les sommes versées seront remboursées ou vos chèques détruits si pas encaissés.

* **ANNULATION** de la part du stagiaire : elle est recevable par e-mail uniquement : Remboursement sur le montant total réglé si votre annulation intervient :

* Plus de 60 jours avant le début du stage, 80% de remboursement

* Du 31ème au 60ème jour avant le début du stage, 50% de remboursement

* Du 0 au 30ème jour avant le début du stage, aucun remboursement ne sera consenti.

N'oubliez pas votre visa en cours de validité, vos tapis et supports de yoga.

Je déclare avoir pris connaissance et avoir accepté de manière inconditionnelle les présentes Conditions Générales d'Inscription –Réservation.

Date et Signature.

Les arrhes

Vous les perdez en annulant une commande ou en vous désistant. Rien ne vous oblige cependant à exécuter le contrat.

Les arrhes sont donc un moyen de dédit. L'article 1590 du code civil prévoit en effet que si c'est l'acquéreur qui se dédit, il perdra les arrhes versées.

L'Ecole du Souffle

28 bis avenue du général Leclerc, 17000 La Rochelle / tel : 06.62.43.21.70
Site web : www.ecole-du-souffle.com – E-Mail : info@ecole-du-souffle.com
N° Siret : 343 776 621 00025. Code APE 926 C